



Mariage apres pacs pour sans papier

Par **anonyme86**, le **15/03/2012 à 14:02**

Bonjour, je suis une étrangère en situation irrégulière et je souhaite me marier avec mon conjoint, nous sommes pacsés depuis 1 an et j'aimerais savoir si il nous sera difficile de nous marier, si cela régularisera ma situation et si à la préfecture ils me demanderont de rentrer dans mon pays d'origine chercher un visa de long séjour comme je suis entré en France sans visa. J'ai fait 2 mois que j'ai fait un courrier au préfet de ma région pour être régularisé et toujours pas de réponse dois-je m'en inquiéter ou pas? J'aimerais avoir des témoignages de personnes dans la même situation que moi, j'ai vraiment besoin d'être renseignée. Merci d'avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **15/03/2012 à 14:07**

Bonjour, votre situation irrégulière n'est pas un obstacle à votre mariage sauf décision contraire du maire s'il considère que le mariage a pour but d'obtenir un titre de séjour; mais le mariage n'est pas un moyen d'obtenir un titre de séjour.